Cfdt:
SYNCASS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Commission administrative paritaire des D3S

Présentation des candidats du SYNCASS-CFDT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026
VOTRE VOIX NOTRE ACTION
VOTEZ SYNCASS-CFDT

Le mot de la secrétaire nationale D3S



Bloqué depuis des années, le statut des D3S est resté à l'écart de la réforme de la haute fonction publique.

Depuis quatre ans, le SYNCASS-CFDT est inlassablement mobilisé pour obtenir la réduction des écarts avec le statut DH et porter sans relâche l'objectif d'unicité statutaire, nécessaire aux établissements, conforme à la réalité de nos responsabilités de chef ou d'adjoint et à notre engagement dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Nos positions et arguments ont pu être débattus mais sans aucune décision ni avancée en retour. Notre conviction repose sur l'égalité de traitement entre collègues qui ont des responsabilités de même nature en exerçant un métier commun et en déployant un niveau de technicité équivalent. La dichotomie statutaire n'a plus lieu d'être au sein des équipes de direction et dans les territoires.

Le refus opposé au SYNCASS-CFDT d'exercer son droit à la négociation d'un accord majoritaire n'a pas rendu caduque sa revendication d'une unification des deux statuts comparables de directeurs. Les motifs qui ont conduit à l'Etat à regrouper une quinzaine de corps différents en un seul existent également dans la fonction publique hospitalière.

Nous continuerons à défendre et porter ce projet. Le SYNCASS-CFDT n'acceptera pas de revalorisation au rabais, sous couvert d'une amorce d'alignement. Il n'est pas envisageable de maintenir l'écart, encore moins de continuer à le creuser. Il y a bien un seul métier de directeur de la FPH, exercé dans les fonctions et emplois différents de ses secteurs. Le corps de D3S ne peut devenir un simple corps de passage vers le corps de DH !

Le SYNCASS-CFDT porte la voix des professionnels pour que les politiques publiques n'oublient pas, à côté de la santé, les réalités et les difficultés des prises en charge et des accompagnements dans les champs du handicap, du grand âge, de l'enfance et de l'exclusion. Il sera intransigeant pour que les valeurs sur lesquelles reposent nos exercices professionnels soient préservées dans leurs spécificités, pour la gestion des établissements et leurs inscriptions au sein des territoires.

Face aux réformes restructurant notre système sanitaire, social et médico-social, nous, directeurs, avons à prendre toute notre place, afin que les transformations des établissements que nous dirigeons permettent la qualité et la sécurité des prises en charge et des accompagnements et soient conformes à l'intérêt des usagers et des personnels. Cela passe notamment par un statut unifié, rénové et cohérent, reconnaissant notre implication, nos compétences multiples et notre investissement. Le SYNCASS-CFDT réaffirme la nécessité de cette cohérence, pour la qualité de notre formation et l'accompagnement de nos parcours professionnels. Il exige que l'État reprenne le dialogue.

Le SYNCASS-CFDT est mobilisé au quotidien, auprès des pouvoirs publics, dans les instances, dont la CAPN, comme dans les accompagnements individuels, toujours nombreux face aux difficultés.

Donner votre voix au SYNCASS-CFDT, c'est soutenir une méthode et faire le choix de valeurs, celles d'un syndicalisme de proposition et de négociation. Donner votre voix, c'est faire le choix d'un accompagnement attentif et rigoureux.

En votant pour le SYNCASS-CFDT, vous renforcerez notre capacité à défendre le service public et ses établissements, à vous représenter efficacement et à vous soutenir tout au long de votre parcours. Il en va de l'avenir de nos fonctions de direction !

Votez pour défendre votre profession, votez SYNCASS-CFDT !

Isabelle SARCIAT-LAFAURIE, secrétaire générale adjointe, permanente nationale SYNCASS-CFDT 4
Paris (75)

Alain ISNARD, chef d'établissement 4
Hauts-de-Seine (92)

Prunelle BLOCH, secrétaire nationale D3S SYNCASS-CFDT, cheffe d'établissement 5
Dordogne (24)

Eliabel TRAMONI, trésorière, permanente nationale SYNCASS-CFDT 5
Paris (75)

Romain AULANIER, directeur adjoint 6
Hauts-de-Seine (92)

Charlène CARSIN, permanente nationale SYNCASS-CFDT 6
Paris (75)

Edouard PRONO, chef d'établissement 7
Seine-Saint-Denis (93)

Jacqueline GOMES, directrice adjointe 7
Oise (60)

Federico ROSSI, chef d'établissement 8
Isère (38)

Clothilde HARITCHABALET, cheffe d'établissement 8
Seine-Maritime (76)

Isabelle SARCIAT-LAFAURIE, secrétaire générale adjointe, permanente nationale SYNCASS-CFDT

Paris (75)



« J'ai choisi un engagement à temps complet pour m'investir pleinement dans l'action syndicale nationale. J'ai rejoint l'équipe de permanents pour servir l'ensemble de la profession et lui apporter ma motivation et mon dynamisme. Que ce soit dans un établissement isolé ou dans une grande institution, nous sommes confrontés à des réalités professionnelles similaires. C'est aussi une même réponse statutaire et organisationnelle qu'il faut pour les corps de direction. »

Après avoir exercé pendant quinze ans la profession d'infirmière au CHU de Bordeaux, j'ai rejoint l'EHESP en 2001. J'ai exercé dans un premier temps les fonctions de directrice d'EHPAD dans les Pyrénées Orientales, puis dans les Pyrénées-Atlantiques, et enfin en Gironde.

Adhérente du SYNCASS-CFDT depuis 2002, j'ai été déléguée régionale Languedoc-Roussillon de 2004 à 2008, et secrétaire nationale de la section D3S du SYNCASS-CFDT de 2008 à 2012. Je suis membre du conseil syndical, élue à la CAPN depuis 2009 et membre du comité de sélection, puis de l'instance collégiale depuis sa création. Permanente D3S depuis 2017, j'assure le soutien, le conseil et l'accompagnement individuel des collègues. Je suis secrétaire générale adjointe, depuis février 2019. Je suis plus particulièrement impliquée dans le secteur des politiques publiques sociales et médico-sociales ainsi que sur les questions statutaires. Je siège au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière et au conseil commun de la fonction publique.

Alain ISNARD, chef d'établissement

Hauts-de-Seine (92)



« Faisant le constat que les valeurs du service public ne cessent d'être réinterrogées, je souhaite par mon implication au sein du SYNCASS-CFDT agir non plus uniquement en qualité de directeur, mais en tant qu'acteur de la réflexion qui doit amener à conforter le rôle majeur de cohésion et de protection joué par la FPH. »

De formation scientifique, j'ai intégré le corps des ingénieurs hospitaliers voici maintenant une vingtaine d'années. J'ai rejoint l'EHESP en 2010 avant de diriger plusieurs EHPAD dans le Val d'Oise jusqu'en 2014 où j'ai été nommé à la direction de la Fondation Roguet, centre gériatrique des Hauts-de-Seine. Adhérent du SYNCASS-CFDT depuis l'EHESP, je suis devenu membre du conseil syndical à l'issue des dernières élections, et siège en qualité de suppléant à l'instance collégiale D3S.

Au regard des tensions que nous connaissons, si je dois y voir un espoir de résilience, c'est bien celui issu des périodes de crise récemment traversées.

De cette situation, qui oblige, des actions issues d'un objectif partagé, de ces expertises et de la reconnaissance mutuelle, est apparu le principe d'une fraternité professionnelle à laquelle je suis fier d'appartenir et dont je souhaite prolonger l'engagement au travers de mon implication auprès du SYNCASS-CFDT.

Prunelle BLOCH, secrétaire nationale D3S SYNCASS-CFDT, cheffe d'établissement

Dordogne (24)



« En me présentant pour le renouvellement des représentants CAPN, je souhaite poursuivre mon engagement au service du collectif et participer aux réflexions en cours sur l'évolution du secteur et de nos métiers. »

Après avoir exercé pendant douze ans le métier d'assistante de service social dans des établissements hospitaliers de la région parisienne, j'ai passé le concours de l'EHESP en 2011 après six mois de cycle préparatoire (promotion 2012/2013).

Depuis ma sortie d'école j'ai exercé dans différents établissements dans le champ du handicap adulte et enfant comme directrice adjointe et comme cheffe d'établissement.

Ces différentes expériences m'ont permis d'élaborer différents projets d'établissement, de négocier des CPOM et de participer à la mise en œuvre de la transformation de l'offre afin de répondre au plus près des attentes et besoins des personnes accompagnées dans le cadre d'une dynamique territoriale et partenariale.

Depuis décembre 2025, je suis directrice générale de l'Etablissement public départemental de Clairvivre.

Pendant mes deux années à l'EHESP, j'ai été représentante des élèves au sein du conseil syndical du SYNCASS-CFDT. J'ai souhaité poursuivre mon engagement syndical à la sortie de l'EHESP comme conseillère syndicale puis comme secrétaire nationale de la section D3S depuis 2023. J'ai été élue en CCN de 2014 à 2018 et suis élue en CAPN depuis 2018.

Eliabel TRAMONI, trésorière, permanente nationale SYNCASS-CFDT

Paris (75)



« En me présentant à la CAPN D3S, je souhaite mettre au service des collègues du corps l'expérience acquise dans des environnements variés des secteurs sanitaire et médico social et l'engagement qui m'anime depuis plusieurs années au sein du SYNCASS-CFDT. Je souhaite contribuer auprès du SYNCASS-CFDT à une reconnaissance du corps D3S à la hauteur de leurs responsabilités et des exigences de leurs emplois et à la défense individuelle des collègues. »

Diplômée de l'EHESP (promotion 2013/2014) après une première expérience d'adjointe des cadres à l'EPS Maison Blanche et au siège de l'AP-HP, j'ai exercé successivement comme cheffe d'établissement à l'EHPAD Léon Dubédat (Biscarrosse) de 2015 à 2017, puis comme directrice adjointe au centre hospitalier d'Arcachon, en charge de l'EHPAD Larrieu, jusqu'en 2021. De 2021 à 2023, j'ai été directrice déléguée du site médico social de Tattone (EHPAD, FAM, MAS) du CHI de Corte Tattone.

Adhérente au SYNCASS-CFDT depuis 2016, j'ai rejoint l'équipe nationale pour assurer le soutien, le conseil et l'accompagnement individuel des collègues. Mon engagement s'est renforcé ces dernières années à travers la participation active au Conseil médical national et au comité de suivi des signalements de difficultés d'exercice. Mon nouveau mandat de trésorière du SYNCASS-CFDT témoigne de mon souhait de m'impliquer encore davantage dans la vie politique et stratégique du syndicat. Ces responsabilités m'ont permis de mesurer l'importance d'une représentation exigeante en CAPN, attentive aux parcours, aux situations individuelles et aux enjeux statutaires qui conditionnent l'attractivité du corps.

Romain AULANIER, directeur adjoint

Hauts-de-Seine (92)



« Les fonctions de D3S, quel que soit le secteur, méritent d'être mieux reconnues et valorisées. C'est tout le sens de mon engagement au sein du SYNCASS-CFDT, organisation apportant de réelles solutions à la crise d'attractivité de notre corps ! »

Ergothérapeute de formation, j'ai pu exercer aussi bien en EHPAD que dans le secteur du handicap avant de reprendre des études. En intégrant la formation de D3S dans la promotion 2019/2020, j'avais déjà à cœur la promotion de notre profession. J'intègre en 2021 la nouvelle direction commune des EHPAD du Parc (Fontenay-aux-Roses) et de Lasserre (Issy-les-Moulineaux) comme directeur adjoint en charge des ressources humaines de la qualité et de la relation avec les usagers avant d'en assurer l'intérim depuis 2025.

Adhérent au SYNCASS-CFDT depuis la scolarité à l'EHESP, cette candidature est ma seconde en tant que représentant syndical.

Charlène CARSIN, permanente nationale SYNCASS-CFDT

Paris (75)



« Je suis convaincue que l'action collective est indispensable pour défendre nos métiers, nos conditions d'exercice et faire entendre la voix des directeurs. C'est avec cette conviction que j'ai choisi de rejoindre, en juin 2026, l'équipe nationale du SYNCASS-CFDT en tant que permanente D3S, après plusieurs années d'engagement au sein du syndicat. »

Issue de la promotion Amartya SEN 2018-2019 de l'EHESP, j'ai débuté ma carrière comme directrice adjointe aux Hôpitaux du Jura, avant d'exercer les fonctions de cheffe d'établissement au centre hospitalier de Grand-Fougeray. J'ai ensuite accompagné sa transformation en EPSMS « Les Horizons », regroupant deux EHPAD et un foyer de vie/FAM.

Adhérente au SYNCASS-CFDT depuis ma sortie de l'école, membre du conseil syndical et du conseil des formations de l'EHESP, je souhaite aujourd'hui mettre cette expérience du terrain et cet engagement au service de mes collègues, pour les accompagner, porter leurs préoccupations et contribuer à une représentation syndicale au plus près de leurs réalités professionnelles.

Edouard PRONO, chef d'établissement

Seine-Saint-Denis (93)



« Conscient qu'un déroulé de carrière n'est pas linéaire et nécessite de s'adapter régulièrement, je souhaite représenter le SYNCASS-CFDT, syndicat réformiste de directeurs, qui a toujours su être à l'écoute auprès des collègues ou de moi-même lorsque cela a été nécessaire. »

Après une spécialisation Service Public suivie à l'IEP de Rennes, j'ai été reçu au concours D3S (promotion 2009/2010).

Adhérent SYNCASS-CFDT depuis mon entrée à l'EHESP, j'ai assuré pendant plus de 10 ans la direction d'EHPAD autonomes de taille intermédiaire (le premier de 80 places et le second de 65 places, dans un contexte rural pendant deux ans puis urbain pendant huit ans).

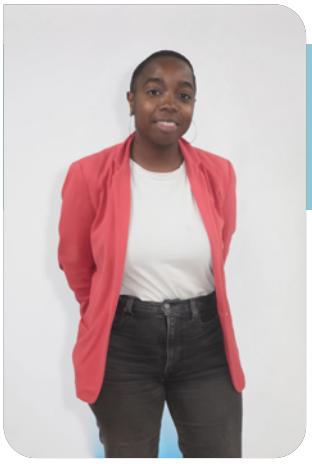
Actuellement, je suis directeur d'un EHPAD de 280 places en Seine-Saint-Denis.

Je souhaite me présenter pour siéger à la CAPN des D3S et ainsi pouvoir vous soutenir s'il le faut dans un contexte professionnel toujours plus exigeant (difficultés financières, crise d'attractivité, adaptation des bâtis au réchauffement climatique etc.).

Avec quinze ans d'ancienneté dans le métier de directeur d'EHPAD, je souhaite être ainsi à l'écoute des collègues et des enjeux qu'ils traversent en ayant une pensée toute particulière pour nos collègues qui sortent d'école et qui bientôt vont prendre leur premier poste.

Jacqueline GOMES, directrice adjointe

Oise (60)



« La solidarité et le respect des professionnels, fondements de mon action au quotidien, entrent en parfaite résonance avec l'engagement du SYNCASS-CFDT pour défendre la dignité, les conditions de travail des professionnels et la qualité d'accompagnement des publics. »

Issue du concours externe D3S et forte de onze ans d'expérience dans le secteur médico-social, j'ai développé une expérience solide, principalement au sein d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) dédiés au handicap ainsi qu'en EHPAD. Au fil de mon parcours, j'ai érigé la proximité managériale en priorité absolue, convaincue qu'un encadrement à l'écoute et de confiance est le premier garant du bien-être des équipes et de la bientraitance.

Cette proximité avec les usagers et leurs familles nourrit chaque jour ma volonté de défendre une prise en charge digne et humaine. Aujourd'hui, j'exerce dans un centre hospitalier dans les Hauts-de-France en tant que directrice adjointe en charge des ESMS handicap.

Engagée auprès du SYNCASS-CFDT depuis ma sortie d'école en 2015, j'ai à cœur de défendre ses valeurs de manière engagée auprès des collègues, raison pour laquelle je candidate à la CAPN D3S.

Federico ROSSI, chef d'établissement

Isère (38)



« Représenter ses pairs suppose de connaître leurs réalités professionnelles. Je souhaite porter une représentation de proximité, fondée sur l'écoute, l'expérience du terrain et la recherche de solutions concrètes. »

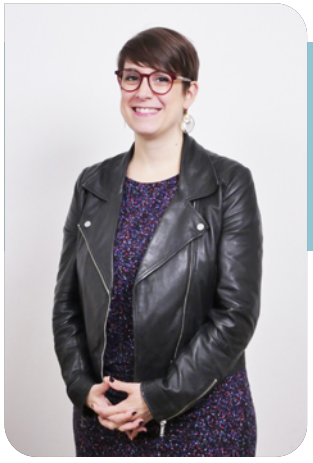
J'ai commencé ma carrière comme infirmier avant d'exercer successivement comme cadre de santé, cadre supérieur de santé, adjoint au directeur puis directeur D3S. J'ai travaillé de nombreuses années à l'AP-HP, puis à l'EHPAD Victor Nicolaï à Peille, avant de prendre, en septembre 2024, la direction de l'EHPAD public Château de la Serra à Villette-d'Anthon.

Ce parcours m'a permis de connaître les établissements sanitaires et médico-sociaux sous des angles très différents : celui du soin, de l'encadrement des équipes et aujourd'hui de la direction. Il nourrit ma volonté de défendre une fonction de direction exigeante, mais aussi reconnue et soutenue. Mon engagement syndical est ancien. À l'AP-HP, j'ai été secrétaire de section à l'hôpital Broca et membre du comité technique d'établissement des Hôpitaux universitaires Paris Centre. J'ai ensuite exercé des responsabilités de vice-président au sein de mon organisation syndicale, participant à ses instances et à la répartition des moyens syndicaux.

Aujourd'hui, mon engagement au SYNCASS-CFDT s'inscrit dans la continuité de ce parcours et de mon évolution vers les fonctions de direction. Je souhaite contribuer à la représentation de nos collègues et à la défense de leurs conditions d'exercice, en apportant mon expérience du terrain, du management et du dialogue social.

Clothilde HARITCHABALET, cheffe d'établissement

Seine-Maritime (76)



« Je souhaite continuer à m'engager dans la défense individuelle de mes collègues D3S et c'est pour cela que je présente ma candidature en CAPN. Parce que les représentants du SYNCASS-CFDT sont à côté des collègues, leurs interventions sont entendues et largement prises en compte. Inscrire l'action syndicale dans une réflexion structurée, permet d'obtenir des résultats. »

Après des études de droit, j'ai intégré l'EHESP en 2010. Arrivée au Havre en 2012, j'ai dirigé pendant douze ans les établissements publics du handicap que j'ai fusionnés en 2017 et 2019.

Ces années m'ont permis de négocier deux CPOM, de réaliser deux fusions et de remettre à plat le fonctionnement des services. J'ai également été très engagée dans le travail en collaboration avec les acteurs du territoire au déploiement de projets coopératifs tels que la Communauté 360.

Je dirige les Escales – EHPAD publics du Havre et l'EHPAD de la Belle Etoile de Montivilliers depuis septembre 2024. Arrivée après une administration provisoire, je veille au redressement des établissements, en lien avec les partenaires sociaux, les professionnels et les acteurs du territoire, notamment le GHT dont je fais partie.

Je suis adhérente au SYNCASS-CFDT depuis 2011 et membre du CCN depuis 2015 puis de la CAPN.

Cfdt: SYNCASS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

JE VOTE SYNCASS-CFDT

#CAPND3S

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES D3S

Ces élections professionnelles se déroulent dans une période marquée par des difficultés d'exercice sans précédent. La crise sanitaire a débouché sur une crise d'attractivité avec des pénuries de personnels médicaux et paramédicaux mais aussi administratifs et techniques, qui touchent le sanitaire et le médico-social dans une majorité de territoires. De plus, une crise financière sans précédent a dégradé durablement la situation financière des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics. Les directeurs observent avec inquiétude la grave fragilisation du principe de la continuité du fonctionnement des activités. Le niveau de tension est maximal à la tête des établissements et au sein des équipes de direction.

Dans le même temps, la tentation de l'Etat de renvoyer les problèmes à la construction de solutions strictement locales est grande. Faire endosser aux professionnels des territoires, avec les directeurs en première ligne, le rôle de régulateur de l'offre de soins et de prise en charge constitue une dérive préoccupante qui expose un peu plus encore nos professions. L'exercice des responsabilités n'a jamais été aussi pesant.

Les D3S sont depuis trop longtemps en cale sèche. Au cours de ces quatre dernières années, le SYNCASS-CFDT a continué à porter le dossier statutaire des D3S avec détermination.



Prunelle BLOCH,
Secrétaire nationale section des D3S du SYNCASS-CFDT

Le SYNCASS-CFDT avait demandé, dès l'ouverture des groupes de travail, de traiter dans la même temporalité les corps des DH et des D3S, corps comparables à celui des administrateurs de l'Etat. Mais ce qui a été possible à l'Etat en regroupant quinze corps très différents dans un même statut ne l'a pas été pour la FPH pour deux corps pourtant formés dans la même école et exerçant des fonctions similaires dans des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. La transposition de la réforme de la haute fonction publique à la FPH a été une occasion manquée pour les D3S.

A ce jour, la seule perspective d'évolution statutaire présentée pour les D3S est la création d'une indemnité pour ceux qui seraient directeurs d'un groupement territorial social et médico-social (GTSMS) en sus des autres fonctions qu'ils assument déjà, bien loin de la réforme du régime indemnitaire promise en 2024 !

Nous accompagnons les suites délétères – et prévisibles – de la loi 3DS en défendant les intérêts des collègues chefs d'établissements dans la protection de l'enfance, désormais détachés dans la fonction publique territoriale. La situation des directeurs adjoints demande également une grande vigilance lorsque leur chef d'établissement n'est pas un D3S disposant de la formation et de la connaissance du fonctionnement des établissements de la fonction publique hospitalière et du statut.

Les sujets majeurs pour les D3S sont indéniablement leur statut et leurs conditions d'exercice détériorées. Cela impacte la démographie du corps et l'attractivité des emplois. Face à cet état des lieux largement partagé, nos positions et arguments relatifs à l'unicité statutaire des corps de DH et de D3S ont pu être débattus, mais sans aucune décision en retour. Notre conviction repose sur l'égalité de traitement entre collègues qui ont des responsabilités de même nature en exerçant un métier commun et déploient un niveau de technicité équivalent. La dichotomie statutaire n'a plus lieu d'être au sein des équipes de direction et dans les territoires. Le corps des D3S ne peut rester un corps de passage vers le corps de DH !

Le refus opposé au SYNCASS-CFDT d'exercer son droit à la négociation d'un accord majoritaire n'a pas rendu caduque sa revendication d'une unification des deux statuts comparables de directeurs. Les motifs qui ont conduit à l'Etat à regrouper une quinzaine de corps différents en un seul existent dans l'hospitalière :

- l'enrichissement professionnel des deux corps ;
- la simplification de la gestion des listes d'emplois (ancienneté de D3S) ;
- l'accès aux chefferies non fonctionnelles (du corps de DH et D3S) unifié en sortie d'école ;
- l'équité de la rémunération indiciaire et indemnitaire.

Nous continuerons à défendre et porter ce projet, y compris avec les organisations syndicales le partageant. Le SYNCASS-CFDT n'acceptera pas de revalorisation au rabais, sous couvert d'une amorce d'alignement. Il n'est pas question de maintenir l'écart qui vient encore de se creuser. Il y a bien un seul métier de directeur de la FPH, quel que soit le secteur, les fonctions et emplois exercés.

Pour le SYNCASS-CFDT, l'examen du statut des D3S et son unification avec celui de DH doivent s'inscrire dans le cadre de la transposition de la réforme de la haute fonction publique.

EN DÉCLINAISON DE CES ORIENTATIONS, LE SYNCASS-CFDT REVENDIQUE :

- ✓ **l'unicité statutaire** des corps de direction DH/D3S, prenant la forme d'un cadre statutaire commun comme à l'Etat, qui conditionne la juste reconnaissance des compétences et responsabilités des D3S. Cela englobe, les grilles indiciaires, le régime indemnitaire et la reconfiguration des emplois ;
- ✓ **l'attribution du complément de traitement indiciaire (CTI) à l'ensemble des professionnels encore exclus ;**

- **l'action résolue pour l'égalité professionnelle** pour faciliter l'accès paritaire aux fonctions à hautes responsabilités, pour l'égalité dans tous les compartiments de la rémunération ;
- **l'accès effectif au droit en matière de santé au travail** dans des conditions compatibles avec les spécificités de l'exercice et un suivi de la santé au travail hors de l'établissement ;
- **la prévention des risques psychosociaux et le traitement des situations professionnelles à risque** par le suivi du dispositif de signalement et d'analyse des situations, l'accès aux dispositifs de médiation, avec l'appui du CNG et l'extension de son offre d'accompagnement ;
- **la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail** avec un suivi renforcé des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes et la mise en œuvre de mesures de protection immédiates ;
- **le soutien aux directeurs et aux équipes lors des situations de crises et de conflits.** Les violences verbales, injures, menaces, intimidations et diffamations nécessitent que l'Etat intervienne en soutien, en réparation et en sanction des débordements. La protection fonctionnelle, actuellement inégalement octroyée, doit être géré intégralement par le CNG ;
- **le respect des règles de l'instance collégiale ainsi que des critères des lignes directrices de gestion.** Elles sont la garantie de transparence et d'équité, évitant ainsi les pressions sur le choix des candidats, comme celles qui visent à outrepasser les critères ;
- **la mobilité choisie, en lien avec le CNG,** qui tienne compte des regroupements d'établissements et de leur effet sur les possibilités de mobilités, des situations particulières (détachements, outre-mer, disponibilités), afin de permettre la valorisation des parcours et de garantir les conditions du retour, mais aussi des rapprochements familiaux ;
- **l'accès assuré à la formation continue** pour concrétiser le droit statutaire à l'adaptation à l'emploi et aux projets personnels y compris dans les établissements de taille modeste.

LE SYNCASS-CFDT, UNE MÉTHODE ET UNE VOLONTÉ, À VOTRE SERVICE, POUR AGIR :

- en CAPN, pour garantir vos droits : recours sur évaluation, recherche d'affectation, refus de CET, de formation ou de télétravail, par l'information et le suivi de votre dossier.
- en instance collégiale, par le conseil et l'accompagnement individualisé pour valoriser votre projet professionnel en vue de l'inscription sur les listes courtes.
- au quotidien, pour préserver vos intérêts dans l'exercice de vos responsabilités : garantir le respect de votre personne et de vos fonctions en cas de difficulté, vous conseiller, alerter et exiger les soutiens.

VOS CANDIDATS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL :



Isabelle SARCIAT-LAFAURIE
Permanente nationale
Secrétaire générale adjointe



Alain ISNARD
Directeur
Hauts-de-Seine (92)



Prunelle BLOCH
Directrice
Dordogne (24)



Eliabel TRAMONI
Permanente nationale
Trésorière



Romain AULANIER
Directeur adjoint
Hauts-de-Seine (92)



Charlène CARSIN
Permanente nationale



Edouard PRONO
Directeur
Seine-Saint-Denis (93)



Jacqueline GOMES
Directrice adjointe
Oise (60)



Federico ROSSI
Directeur
Isère (38)



Clotilde HARITCHABALET
Directrice
Seine-Maritime (76)

VOTER POUR LE SYNCASS-CFDT C'EST CHOISIR :

- une compétence reconnue sur les dossiers statutaires
- une capacité d'intervention auprès des pouvoirs publics
- l'efficacité à vos côtés dans vos démarches

VOTEZ ET INVITEZ VOS COLLÈGUES À VOTER SYNCASS-CFDT, VOTRE SYNDICAT SUR HTTPS://WWW.CNG.WEBVOTE.FR/

JE VOTE SYNCASS-CFDT

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

syncass-cfdt.fr/linkedin

syncass-cfdt.fr/facebook

syncass-cfdt.fr/youtube

syncass-cfdt.fr/instagram

SYNCASS-CFDT - 14 rue Vésale 75005 Paris
Tel : 01 40 27 18 80 - www.syncass-cfdt.fr - contact@syncass-cfdt.fr
Syndicat national des directeurs, cadres , médecins et pharmaciens des établissements sanitaires et sociaux publics et privés